FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (européen) nº 1907/2006

Numéro de version:	7.1.0
Délivré:	2026-06-26
Remplace la fiche de données de sécurité:	2024-07-25

Masse de revêtement pour couronnes et bridges dentaires

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Masse de revêtement pour couronnes et bridges dentaires

Code UFI

2PK5-800K-G006-8TRM

Synonymes

BellaStarXL; BellavestSH; Bellavest T; Bellasun; VarseoVest C&B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation

Fabrication de prothèses dentaires dans un laboratoire dentaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

BEGO - Bremer Goldschlägerei Wilhelm Herbst GmbH & Co. KG

Adresse
Wilhelm-Herbst-Str. 1
28359 Bremen
Allemagne

Téléphone
+49/421/2028-0

Courriel
msds@bego.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre antipoison/Numéro d'urgence supplémentaire

+ 33 (0)1 45 42 59 59 (Disponible 24/7) - ORFILA (Disponible pour le public.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Classification
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie de danger 1

Mentions de danger
H372

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement
Danger

Mentions de danger
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence
P260 Ne pas respirer poussières/brouillard.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale..

Informations complémentaires
Ce produit contient plus de 10 % de dioxyde de silicium dans la fraction fine, qui est classé STOT RE1.

2.3 Autres dangers

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière
Une charge de poussière répétée et excessive peut provoquer une pneumoconiose.

Autres

Selon la manipulation et l'utilisation, la formation de silice cristalline alvéolaire en suspension dans l'air est possible. L'inhalation prolongée et/ou intensive de silice cristalline alvéolaire peut provoquer une silicose (pneumoconiose). Le produit doit être manipulé avec une précaution particulière afin d'éviter la formation de poussières. En cas d'exposition irrégulière, des mesures de protection et de surveillance appropriées doivent être mises en place.

Numéro de version: 7.1.0
Délivré: 2026-06-26
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-07-25

Masse de revêtement pour couronnes et bridges dentaires

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS Numéro CE Numéro REACH Numéro index	Groupe	Classification	Phrase H Facteur M aigu Facteur M chronique	Limites spécifiques de concentration ATE	Remarque
quartz	14808-60-7 238-878-4 - -	>50 - <70%	-	- - -		*
quartz (SiO2)	14808-60-7 238-878-4 - -	≥3 - <10%	STOT RE 1	H372 - -		*
cristobalite	14464-46-1 238-455-4 - -	>1 - <5%	STOT RE 1	H372 - -		*

Autres informations, substances

Substances pour lesquelles il existe, en vertu de la législation de national, des limites d'exposition sur le lieu de travail Pour le texte complet des déclarations H/UE mentionnées dans cette section, voir la section 16. Substances pour lesquelles il existe, en vertu de la législation de national, des limites d'exposition sur le lieu de travail Substances pour lesquelles il existe, en vertu de la législation de national, des limites d'exposition sur le lieu de travail

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Éloigner la victime de la zone dangereuse. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Contact avec les yeux
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion
EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Donnée non disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction d'incendie appropriés
Dioxyde de carbone , Extincteur à sec , Jet d'eau pulvérisée , Mousse

Moyens d'extinction inappropriés
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Donnée non disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers
En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes :
Éviter la formation de poussière. Assurer une aération suffisante. ,

Pour les secouristes
Protection individuelle: voir rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement. Éviter la formation de poussière. Evacuation: voir rubrique 13

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 , Protection individuelle: voir rubrique 8 , Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures préventives pour la manipulation

Si une aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, installer un équipement technique assurant une ventilation suffisante de l'ensemble de la zone de travail.

Hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne respirez pas les vapeurs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun :
Ne pas stocker ensemble avec: Substances dangereuses explosives

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

Autres

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Classe de stockage conformément à TRGS 510
Allemagne : LGK 6.1 D Non-combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites nationales d'exposition professionnelle

Constituant	Numéro CAS Numéro CE	Valeurs limites de moyenne d'exposition ppm / mg/m³	Source	Remarque	Année
quartz (SiO2)	14808-60-7 -	- / 0,1		a	1997
cristobalite	14464-46-1 -	- / 0,05		a	1997
quartz	14808-60-7 -	- / 0,1		a	1997
silica, cristalline, respirable dust (Cristobalite, Quartz, Tridymite, Tripoli)	14808-60-7 -	- / 0,1	2004/37/EC	Binding occupational exposure limit value (BOELV)	-

8.2 Contrôles de l'exposition

Symboles équipement de protection individuelle



Protection des yeux / du visage

Portez des lunettes de protection.

Autres protections de la peau

vêtements de travail standard pour produits chimiques

Protection respiratoire
Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.
FFP2 , FFP3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
Solide - Poudreux

Couleur
blanc

Odeur
sans odour

Point de fusion / congélation
Donnée non disponible

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition
Donnée non disponible

Inflammabilité
Donnée non disponible

Limites inférieure et supérieure d'explosivité
Donnée non disponible

Point d'inflammation
Donnée non disponible

Température d'auto-allumage
Donnée non disponible

Température de dégradation
Donnée non disponible

pH
Donnée non disponible

Viscosité cinématique
Donnée non disponible

Solubilité
Donnée non disponible

Coefficient de partage n-octanol / eau
Donnée non disponible

Pression de vapeur
Donnée non disponible

Densité et/ou densité relative
1,2 - 1,5 g/cm³

Densité de vapeur relative
Donnée non disponible

Propriétés des particules
Donnée non disponible

9.2 Autres informations
Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique
Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation préconisées sont respectées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter
Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

10.5 Matières incompatibles
Fluorure d’hydrogène, acide fluorhydrique et fluorures inorganiques

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition en cas d'incendie: cf. rubrique 5.
Lors du préchauffage conforme de la masse de revêtement durcie dans le four de préchauffage, il se forme environ 1 % en poids de : Ammoniac

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets différés et immédiats et effets chroniques résultant d'une exposition brève et prolongée

L'inhalation de poussière/brume ou d'aérosol provoque une irritation des voies respiratoires. Une charge de poussière répétée et excessive peut provoquer une pneumoconiose.

11.2. Informations sur les autres dangers

Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes
Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets
Considérations relatives à l'élimination
Le code de déchet doit être déterminé en accord avec l'entreprise de gestion des déchets ou avec les autorités compétentes.
Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Emballage
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.
Réglementations locales concernant l'élimination : Les réglementations nationales doivent être également observées!

Code de déchet	Description des déchets
18 01 06*	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

S'il vous plaît noter - un astérisque (*) à côté d'un code indique qu'il s'agit de déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
N'est pas applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies
N'est pas applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
N'est pas applicable

14.4 Groupe d'emballage
N'est pas applicable

14.5 Dangers pour l'environnement
N’est pas applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
N’est pas applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments del’OMI
N’est pas applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d’environnement

Réglementations européennes

Contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XiV de REACH:

aucune

Contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH:

aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (restrictions)
Le mélange contient la substance suivante, qui est soumise à cette loi:

Ammoniumdihydrogenorthophosphate (CAS-Nr. 7722-76-1)
Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 65

Réglementations nationales

Donnée non disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

Numéro de version: 7.1.0
Délivré: 2026-06-26
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-07-25

Masse de revêtement pour couronnes et bridges dentaires

RUBRIQUE 16: Autres informations

Références bibliographiques et sources de données
Références littéraires et sources importantes des données

Union européenne
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 453/2010) , (EG) Nr. 1272/2008 (CLP)
2000/39/CE , 2006/15/CE , 2009/161/UE , 2017/164/UE
Directives nationales Valeurs limites au poste de travail
Règlements sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbV)

Australia:
Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (GHS), 7th Revised Edition (GHS Rev. 7);
Work Health and Safety (WHS) Regulations 2011 (Chapter 7 – Hazardous Chemicals):
Requirements for classification, labelling and Safety Data Sheets (SDS) for hazardous chemicals in the workplace
Safe Work Australia – Code of Practice: Preparation of Safety Data Sheets:
Industrial Chemicals Act 2019 – Australian Industrial Chemicals Introduction Scheme (AICIS):

USA:
Key / Reference Literature - OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200. - OSHA Respirable Crystalline Silica Standards: 29 CFR 1910.1053 (General Industry and Maritime) 29 CFR 1926.1153 (Construction). - Toxic Substances Control Act (TSCA) Inventory. - Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (EPCRA/SARA Title III). - Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA). - California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65). - IARC Monographs on the Evaluation of Carcinogenic Risks to Humans, Volume 100C: Arsenic, Metals, Fibres and Dusts. - National Toxicology Program (NTP), Report on Carcinogens (RoC), latest edition. - ACGIH® Threshold Limit Values (TLVs®) and Biological Exposure Indices (BEIs®). - NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards. - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS).

Méthodes d'évaluation pour la classification
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
Risques physiques : D'après les données d'essais. conformément à l'annexe I, partie 2
Dangers pour l'environnement , Dangers pour la santé : Méthode de calcul. conformément à l'annexe I, parties 3, 4 et 5

Numéro de version: 7.1.0
Délivré: 2026-06-26
Remplace la fiche de données de sécurité: 2024-07-25

Masse de revêtement pour couronnes et bridges dentaires

Signification des phrases
STOT RE 1 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie de danger 1
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.